

## Bouchard-Taylor : un Québec ethnique et inquiet

Dans une récente livraison du Devoir (12-06-08), Guy Rocher soulève « un problème de fond » qui, selon lui, entacherait « la description et l'analyse de la société québécoise » dans le rapport Bouchard -Taylor. Il souligne à ce titre « le malaise et les réserves qu'on ne peut s'empêcher d'entretenir à la lecture » d'un texte qui présente systématiquement la majorité québécoise francophone comme une minorité. Je poursuivrai aujourd'hui la réflexion en indiquant que « le malaise et les réserves » découlent aussi du fait que les commissaires décrivent finalement cette majorité comme un groupe ethnique et proposent à partir de là une interprétation étroitement psychologique de la crise des accommodements raisonnables.

### *L'ethnicisation*

Intéressons-nous d'abord aux concepts que les commissaires retiennent pour rendre compte des liens et des rapports communautaires. Bien sûr, on pense immédiatement à ces *Québécois d'origine canadienne-française* qui ont déjà suscité bien des débats. La notion cible ce que les commissaires nomment par ailleurs le groupe ethnoculturel majoritaire et constitue la cheville ouvrière d'un processus tous azimuts d'ethnicisation de la représentation des liens communautaires. À partir de là foisonnent les marqueurs d'ethnicité : groupe ethnique, groupe ethnoculturel, majorité et minorité ethnoculturelles. Bref, il n'est pas un Québécois (et une Québécoise) qui ne soit susceptible d'être classé dans un groupe ethnique ou ethnoculturel.

Comme Robert Leroux l'a rappelé récemment (Le Devoir 05-06-08), l'approche n'est pas nouvelle. Dès 1999, en effet, Gérard Bouchard affirmait « concevoir la société québécoise comme un assemblage de groupes ethniques » (Dialogues sur les pays neufs, 1999, p.177) Se portant à la défense du rapport Bouchard-Taylor, Jocelyn Létourneau rappelle que le concept de *Québécois d'origine canadienne-française* « circule dans l'espace académique depuis au moins une dizaine d'années » (Le Devoir 19-06-08). Il a proposé lui-même la notion de *Québécois d'héritage canadien-français* et Jacques Beauchemin celle de *Québécois d'ascendance canadienne-française*.

Létourneau ajoute que, dans ses travaux, le concept n'obéit pas à « la volonté de fragmenter ou d'ethniciser le « nous » sociétal et national » (Le Devoir 19-06-08). L'argument ne convainc guère puisqu'il ne s'agit pas de discuter des effets heuristiques d'une notion prise isolément et apparemment identique d'un auteur à l'autre (ce qui resterait d'ailleurs à démontrer). Je cible plutôt dans cet article l'ensemble de l'appareil conceptuel consacré à la représentation des liens communautaires. Il ne fait aucun doute à ce niveau que le rapport Bouchard-Taylor présente le Québec comme un rassemblement de groupes ethniques.

Pourtant notera-t-on avec justesse, les commissaires affirment en même temps que tous les citoyens du Québec, sauf les Amérindiens, font partie de la nation québécoise. Nous voilà donc devant une pratique apparemment contradictoire de nationalisation et d'ethnicisation de la représentation des liens communautaires : le texte réunit d'abord tous les citoyens du Québec dans la nation québécoise et les redistribue par la suite dans une multiplicité de groupes ethniques nettement différenciés. En nous inspirant,

malgré ses lacunes, de l'opposition entre nationalisme civique et nationalisme ethnique, nous pourrions dire que les commissaires proposent une conception civique extensive de la nation avant d'ethniser les rapports entre les Québécois. Comment comprendre un tel paradoxe?

La contradiction découle de la conjugaison d'une lecture multiculturaliste des rapports sociaux et d'une conception jacobine, c'est-à-dire impérativement englobante de la nation. Faut-il démontrer le fait que le multiculturalisme et l'interculturalisme favorisent l'ethnisation de la société, pour ainsi dire, par le bas? Cette politique vise précisément la création de conditions favorables à la reproduction des groupes ethniques. Les commissaires sont d'ailleurs limpides à ce propos : le régime pluraliste qu'ils promeuvent est fondé sur « le principe des identités multiples (et la reconnaissance du) droit que possède chaque personne de préserver, si elle le désire, son appartenance à son groupe ethnique ». (p.120)

L'ethnisation de la majorité paraît cependant beaucoup plus difficile à comprendre. Pourquoi les commissaires ont-ils cru nécessaire d'ethniser les Québécois d'origine canadienne-française (voire même la minorité anglo-québécoise)? Dans le discours classique sur la nation, la notion de groupe ethnique est réservée à des groupes issus de l'immigration qui, même s'ils sont intégrés à la nation, peuvent exprimer leur culture dans la sphère privée. Par ailleurs, dans un cas comme celui du Québec, un auteur comme Will Kimlicka, favorable pourtant au multiculturalisme, n'en distingue pas moins les concepts de minorité nationale et de groupe ethnique.

### *La nation ethnique*

Nous voilà donc devant une nation ethnique nouvelle manière, c'est-à-dire une communauté nationale formée de la relation (non hiérarchique) entre des groupes ethniques. Il serait beaucoup trop long de m'engager ici dans l'analyse de la conjoncture théorique et politique qui a préparé, ces dix dernières années, l'accouchement de cette drôle de bête. Il me suffira de relever les deux principaux problèmes soulevés par une telle perspective dans l'analyse de la société québécoise et de la crise des accommodements raisonnables.

Premier problème : la nation québécoise ne rassemble pas tous les citoyens. On peut le souhaiter, on peut le décréter, mais comment soutenir sérieusement que tous les citoyens du Québec (à l'exception des Amérindiens) font partie de la nation québécoise alors qu'une proportion significative de la population refuse de s'identifier à cette communauté nationale. Allons, par exemple, faire enquête à ce propos dans les villes défusionnées du West Island! Or, à force de prendre des vessies pour des lanternes ou ses désirs pour la réalité, on finit par effacer la caractéristique principale de l'histoire de la démocratie au Québec qui, depuis 1791, a toujours impliqué un débat sur la définition de la nation. Dit autrement la définition de la communauté nationale n'a jamais fait consensus. Le Québec d'aujourd'hui demeure encore une société plurinationale puisque les acteurs sociaux de toutes origines s'identifient à des nations différentes : québécoise, canadienne et amérindienne.

Deuxième problème : l'ultime conséquence de la définition de la nation québécoise soutenue par Gérard Bouchard et Charles Taylor est de dépolitiser la question nationale. Les luttes politiques sans cesse reprises dans l'histoire du Québec à propos

de la définition de la communauté nationale et du statut du territoire deviennent des relations cahotiques et inquiètes entre des groupes ethniques. Je soutiendrai demain que cette dépolitisation conduit à une analyse étroitement culturelle et encore davantage psychologique de la crise des accommodements raisonnables.

### **L'insécurité d'un groupe ethnique**

J'ai soutenu hier que la représentation des liens communautaires dans le rapport Bouchard-Taylor se caractérisait par un mouvement contradictoire d'inscription de tous les citoyens dans la nation québécoise et d'ethnicisation, c'est-à-dire de distribution de tous les Québécois dans un ensemble de groupes ethniques aux traits culturels particuliers. Je tenterai de montrer aujourd'hui que cette lecture nationalo-ethnique des liens communautaires prépare une analyse ethnicisante et étroitement psychologique de la crise.

#### *Le psychologisme*

Pour Gérard Bouchard et Charles Taylor, la crise des accommodements raisonnables doit d'abord et avant tout être pensée comme un problème de perceptions qui ne correspondrait pas à la réalité des faits. Elle fut attisée par les médias et la rumeur. Les ultimes responsables sont les Québécois d'origine canadienne-française qui souffrent d'insécurité identitaire. Les commissaires multiplient les qualificatifs d'ordre psychologique pour illustrer cette thèse : braquage identitaire, peur, insécurité, incompréhension, angoisse, émoi, émotion, émotivité irrationnelle, inquiétudes identitaires, malaises, frustrations... et j'en passe. Bref, la crise s'explique par l'insécurité d'un groupe ethnique et le psychologisme suit l'ethnicisation dans la démarche interprétative. Et comment s'explique cette pathologie ethno-psychosociale? Par « l'insécurité du minoritaire (qui serait) un invariant dans l'histoire du Québec francophone ». (p.185) En somme, les Québécois francophones (ou d'origine canadienne-française) ont toujours été d'éternels mésadaptés parce qu'ils ont eu le malheur d'être une minorité culturelle en Amérique ce qui, affirment les commissaires, a toujours rendu leur avenir incertain.

Quelques mots d'abord sur le psychologisme. Les commissaires renouent à ce titre avec l'historiographie des années 1950-60. Il s'agissait alors d'expliquer l'infériorité des Canadiens-français par le manque d'esprit du capitalisme (Fernand Ouellet), par l'oppression essentielle résultant de la Conquête (Maurice Séguin) ou par la dévalorisation de soi caractéristique des colonisés (Parti Pris, Marcel Rioux). Il importe cependant de souligner que ces traits psychologiques étaient pensés dans le cadre de relations entre des nations (canadienne-française et canadienne-anglaise) et en référence à des théories clairement formulées qui ne se limitaient pas à la seule dimension psychologique des rapports sociaux (les thèses sur le développement du capitalisme chez Weber; la théorie de la nation chez Séguin; la théorie de la décolonisation chez Memmi et Fanon)

Or, les commissaires se contentent de référer à l'insécurité des Québécois d'origine canadienne-française, insécurité qui devient l'invariant de l'histoire du Québec. Ici naît le malaise ressenti par Guy Rocher : la dimension politique des rapports communautaires caractéristique de la démocratie québécoise disparaît au profit de

l'étalement des inquiétudes du groupe ethnique majoritaire. La crise est présentée dans le meilleur des cas comme « une protestation du groupe ethnoculturel majoritaire soucieux de sa préservation » (p119) Est-il besoin d'écrire que la protestation demeure un acte pré-politique, surtout si elle n'est nourrie que par « la peur, l'angoisse et l'insécurité » ?

### *Le diagnostic*

Il est assez difficile, à vrai dire, de juger de la validité du diagnostic posé par les commissaires. Le recours à la psychologie collective dans l'explication des phénomènes sociaux est toujours demeuré plus ou moins lacunaire. Il faut noter aussi que Gérard Bouchard et Charles Taylor ne se sont pas appuyés sur une analyse de discours fondée sur des règles méthodologiques clairement formulées. Le décompte des énoncés racistes et xénophobes demeure à ce titre d'un intérêt fort limité. L'analyse de la crise des accommodements raisonnables proposée par les commissaires n'est donc pas falsifiable. Ce fait, peut-être inévitable compte tenu des délais impartis, renforce le malaise que l'on ressent devant cette sorte de psychologisme ethnicisant.

N'en faisons pas moins confiance à Gérard Bouchard et Charles Taylor : l'insécurité identitaire des Québécois d'origine canadienne-française (ou devrions-nous dire des citoyens de toutes origines qui s'identifient à la nation québécoise, à son histoire et à sa destinée) explique une partie de la crise des accommodements raisonnables. Mais encore, qu'en est-il des dimensions politique, économique et sociale du phénomène? Nous l'avons vu, les aspects politiques de la crise, c'est-à-dire ses dimensions nationales sont devenues illisibles quand on a ethnicisé la représentation des liens communautaires. Dès lors, la question nationale est retraduite comme une question ethnique d'ordre culturel et en dernière analyse essentiellement psychologique.

Ne prenons qu'un seul exemple. Le préjugé favorable de plusieurs Québécois francophones pour une conception républicaine de la laïcité (plus ou moins modérée ou radicale selon l'interprétation) découle-t-elle de la seule insécurité d'un groupe ethnique? Ne pourrait-on pas dire aussi que plusieurs, en défendant une telle conception de la laïcité, se réclament d'une culture politique particulière qui s'est imposée au Québec de chaudes luttes à partir de la Révolution tranquille? Dans une telle perspective, la crise prendrait des dimensions politiques malheureusement éludées dans le rapport.

Enfin, à propos des aspects économiques et sociaux du phénomène, les auteurs réfèrent à la « frustration des milieux qui ont subi un déclassement à cause de la précarité de l'emploi, de la déréglementation de l'économie et de la relocation des entreprises » (p.185). Jamais cependant ces données ne sont réellement prises en compte dans l'analyse de la crise. Les Québécois d'origine canadienne-française demeurent pensés jusqu'à la fin comme un groupe ethnique rongé par les inquiétudes identitaires.

Dans une récente livraison du Devoir (10-06-08), Gérard Bouchard s'en prenait aux « quelques ténors nationalistes (qui seraient) en train de prendre l'initiative du débat pour lui imprimer une orientation néfaste ». Il est vrai que les commissaires ont produit un rapport d'une excellente tenue et formulé des recommandations

courageuses, claires et cohérentes qui ont la sagesse de s'inscrire dans la tradition de pratiques déjà instituées. Comment ne pas regretter cependant que les conceptions de la laïcité ouverte et de l'interculturalisme qu'ils soumettent à la discussion se perdent dans les méandres d'une sorte de thérapie de groupe ethnique.

### **Addenda**

Cette section comprend l'introduction et la troisième partie d'une première version de ce texte qui n'ont pas été publiés dans *Le Devoir* faute d'espace.

Il faut saluer, au point de départ, la qualité et l'importance du rapport de la Commission Bouchard-Taylor. Appuyé d'un comité scientifique très largement composé de membres qui partageaient le même point de vue sur le multiculturalisme, les commissaires ont produit un rapport d'une haute teneur intellectuelle et formulé des recommandations claires et cohérentes qui ont la sagesse de s'inscrire dans la tradition de pratiques déjà instituées qu'ils proposent de consolider et de mieux définir. Voilà donc un rapport à lire et à discuter puisqu'il est l'occasion de faire le point sur l'interculturalisme et surtout, de discuter de son orientation future.

L'un des plus gros mérites du rapport est de définir les principaux enjeux du débat en prenant des positions courageuses et remarquablement argumentées. Trois questions, me semble-t-il, devraient être débattues en priorité. Je ne traiterai que sommairement des deux premières.

**La laïcité.** Même si l'on partage en partie leur critique du républicanisme, il n'est pas évident que l'on accompagne jusqu'au bout les commissaires dans la voie qu'ils appellent la laïcité ouverte. Au bout de ce chemin, en effet, on ne retrouve guère plus qu'une conception restrictive et, en dernière analyse, négative de la laïcité. Dans cette perspective, la laïcité demeure presque exclusivement réservée aux appareils de coercition (armée, police, système judiciaire), position qui ignore le fait que bien d'autres fonctionnaires exercent des tâches d'autorité qui impliquent une dimension répressive.

**L'interculturalisme.** Les commissaires ont aussi eu le courage d'établir clairement que l'interculturalisme représente une forme de multiculturalisme adaptée à la réalité québécoise. Ils proposent par ailleurs une série de mesures qui promettaient de consolider et de développer ces pratiques. La spécificité de l'interculturalisme québécois, d'une part, ne me paraît pas démontrée de façon satisfaisante, sinon au plan discursif. Il n'est pas évident que ces pratiques particulières intègrent là où le multiculturalisme tendrait à diviser. La consolidation de l'interculturalisme dans l'État, d'autre part, ne devrait pas être perçue ou conçue comme un ensemble de mesures disciplinaires visant la réforme des comportements et la gestion bureaucratique des liens communautaires, en fonction d'une casuistique opaque réservée à des spécialistes.

*Une nouvelle interprétation de la question nationale*

Je proposerai en terminant une lecture différente du travail des commissaires. Il s'agira cette fois de considérer le rapport comme une pièce d'un corpus beaucoup plus vaste consacré à la redéfinition de la question nationale. Depuis les lendemains du référendum de 1995, c'est du moins l'hypothèse, nous avons assisté à un processus de transformation du paradigme (ou de la doxa) à partir duquel est pensée la question nationale québécoise. Pour bien me faire comprendre, je prendrai l'exemple du célèbre débat entre Fernand Ouellet et Maurice Séguin durant les années soixante. Les deux s'entendaient parfaitement sur l'infériorité économique des Canadiens français, une infériorité qui selon eux découlait d'un manque c'est-à-dire d'une déficience d'ordre culturel. Ils n'en proposaient pas moins une compréhension radicalement différente des causes de ce manque : l'absence d'esprit du capitalisme entretenue par le clergé pour l'un ; l'incapacité relative de l'agir collectif résultat de la Conquête, pour l'autre. Si l'on élargit l'approche à l'ensemble de la période, on pourra soutenir que le mouvement néonationaliste a imposé des années soixante aux années quatre-vingt-dix un seul et même paradigme dans les termes duquel se sont opposés fédéralistes et souverainistes dont le débat entre Fernand Ouellet et Maurice Séguin représente une sorte d'archétype. Je soumets donc l'hypothèse que le rapport Bouchard-Taylor participe à la redéfinition du paradigme qui a dominé l'analyse de la question nationale des années soixante aux années quatre-vingt-dix.

Le processus de transition commence après l'échec du référendum de 1995. Profitant de la déclaration de Jacques Parizeau, un groupe d'intellectuels antinationalistes lanceront une attaque frontale contre le nationalisme québécois (Angenot, Khourie, Richler, Robin). Le nationalisme, soutiennent-ils, ne serait qu'une forme transformée du vieil ethnicisme canadien-français. Un groupe d'intellectuels souverainistes avalise cette critique en proposant différentes définitions visant à désethniciser la représentation de la nation québécoise (si tant est qu'elle le fut, mais j'exclus ce débat). La plus célèbre de ces définitions, nous l'avons vu hier, a été proposée par Gérard Bouchard. Il s'agissait invariablement d'inclure la totalité des citoyens du Québec dans la nation (sauf les Amérindiens).

Les chefs souverainistes se réclamèrent très rapidement de ce type de définition et proclamèrent que tous les citoyens du Québec faisaient dorénavant partie de la nation québécoise. Personne dans le camp souverainiste ne sembla mesurer les conséquences d'une telle redéfinition. Si, en effet, tous les citoyens du Québec font partie de la nation québécoise, que devient la question nationale ? Le problème national fut à partir de là principalement pensé comme un domaine relevant des « relations extérieures » : le déséquilibre fiscal, l'intérêt pour le Québec de siéger d'égal à égal dans les institutions internationales. Le processus ne pouvait s'arrêter là.

Les fédéralistes provinciaux, d'abord, puis fédéraux, s'emparèrent à leur tour de cette définition mur à mur de la nation québécoise. La seule explication crédible de cette conversion est que quelqu'un a bien compris ou pressenti l'effet réel de cette définition qui désamorçait en grande partie la question nationale.

La nouvelle définition agressivement extensive de la nation constitue l'une des notions structurantes du nouveau paradigme qui inspire les commissaires. On ne peut cependant faire disparaître la question nationale (du moins dans ses dimensions internes) sans qu'elle ne réapparaisse sous une autre forme. Je crains qu'elle ne resurgisse sous la forme de l'ethnicisation comme dans le rapport Bouchard-Taylor ou

comme dans des tentatives de reformulation encore hésitantes de la question nationale au Parti Québécois et à l'ADQ. Le fameux Nous-eux, pourtant fort critiqué par les commissaires, s'inscrit dans le même paradigme.

J'ai posé l'hypothèse d'un processus de transition qui n'est pas achevé et le paradigme dont j'ai parlé paraît encore instable. Il n'est donc pas imprévisible que la nouvelle doxa s'affirme sous une autre forme. Si les tendances que j'ai décelées se réalisaient, cependant, nous serions devant une drôle de bête, une sorte de nation postmoderne qui, prenant les attributs les plus intégralement civiques, n'en serait pas moins divisée de haut en bas entre groupes ethniques.

Gilles Bourque  
Professeur émérite  
Sociologie  
UQAM